Mise en ligne le 10 février 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260210-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2026
Publication le : 10-02-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 5 février 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, Jean-Charles BANCHERI, Sébastien MAGNIER, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Clotilde BERTHIER, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Franck PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Monsieur Yann GUELY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-7.10-010

Validation de l'opération de réaménagement des abords du collège Condorcet ainsi que des modalités de financement pour la réalisation de la tranche 1

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation territoriale » - Commune de Tullins, cosignée le 26 mai 2023 par Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental en charge des finances et de la contractualisation, représentant Monsieur le Président du Département de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, et Monsieur le Maire de la Commune de Tullins,

Considérant la démarche de revitalisation portée par le dispositif « Petites Villes de Demain »,

Considérant, dans le cadre de la réhabilitation complète du collège Condorcet par le Département, la nécessité de requalifier le parvis de l'établissement afin de sécuriser les déplacements notamment piétons,

Considérant le besoin de réaménager l'avenue de la Contamine identifiée comme voirie structurante pour connecter le centre-ville à la gare afin de sécuriser les déplacements notamment ceux alternatifs à la voiture et d'améliorer la circulation et le stationnement des bus scolaires,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260210-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2026
Publication le : 10-02-2026

Considérant la Décision n°2025-1.4-111 pour la signature de la mission d'avant-projet sommaire d'aménagement de voirie aux abords du collège Condorcet et avenue de la Contamine,

Considérant la Décision n°2025-1.4-147 pour la signature de l'avenant n°1 à la mission d'avant-projet sommaire d'aménagement de voirie aux abords du collège Condorcet et avenue de la Contamine,

Considérant l'avant-projet sommaire établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de l'opération,

Considérant que le plan de financement concernant la tranche 1 de cette opération, à savoir le réaménagement de l'avenue de la Contamine, s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT			
Nature des dépenses	**Montants**		
Maîtrise d'œuvre	60 000 €		
Travaux	590 000 €		
Montant total des dépenses HT	**650 000 €**		

Recettes prévisionnelles HT			
Financements		**Montants**	**Taux**
Etat – DSIL		149 500 €	23 %
Région Auvergne Rhône-Alpes		91 000 €	14 %
Département de l'Isère		149 500 €	23 %
Montant total des aides publiques		**390 000 €**	**60 %**
Montant de participation de la Commune de Tullins		260 000 €	**40 %**
Montant total des recettes HT		**650 000 €**	

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le plan de financement prévisionnel de la tranche 1 de l'opération de « Réaménagement des abords du collège Condorcet » selon le montant prévisionnel des dépenses globales de 650 000 € HT,
- **Acte** le dépôt de demandes de subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Isère sur la base du montant total des dépenses HT susvisé ; ces demandes de subvention seront entérinées par Décision du Maire, conformément à la délibération en date du 13 juin 2024, par laquelle le Conseil municipal a délégué à son Maire l'ensemble de ses attributions pour prendre les décisions concernant toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 6 février 2026
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)